

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec



Le présent fichier est une publication en ligne reçue en dépôt légal, convertie en format PDF et archivée par Bibliothèque et Archives nationales du Québec. L'information contenue dans le fichier peut donc être périmée et certains liens externes peuvent être inactifs.

Version visionnée sur le site Internet d'origine le 12 juillet 2011.

Section du dépôt légal



INSPECTION DES ALIMENTS

RECHERCHE

[Inspection des aliments](#) > [Condamnations](#) > Liste des contrevenants

Version imprimable

- Accueil
- Sécurité des aliments
- Plaintes
- Inspections
- **Condamnations**
- Service aux exploitants
- Bref historique
- Faits saillants annuels
- Pour nous joindre

.....
Plan du site

Liste des contrevenants condamnés

Liste des contrevenants

Mots-clés :

Critères :

Choisir un critère:

RECHERCHER

ARCHIVES

Consultez la liste des contrevenants des mois précédents.

Sélectionnez:

mois

2011



Novembre 2010

**3091-4774 QUEBEC INC.
PIZZERIA MARTINI ENR.**

9481 Rue Lajeunesse
Montréal

Restaurant

Nature de l'infraction	Date de l'infraction	Date du jugement	Amende
Le produit altérable à la chaleur à l'exception des fruits et légumes frais entiers doit être refroidi sans retard et maintenu constamment à une température interne et ambiante ne dépassant pas 4°C jusqu'à sa livraison au consommateur, sauf pendant le temps requis pour l'application d'un procédé de fabrication ou d'un traitement reconnu en industrie alimentaire et qui exige une plus haute	28 octobre 2009	29 novembre 2010	1500 \$

température.

9010-1338 QUEBEC INC.
RESTAURANT DELI CAPRI
 2051 Boul. Rosemont
 Montréal

Restaurant

Nature de l'infraction	Date de l'infraction	Date du jugement	Amende
Les lieux, véhicules, équipements, matériaux et ustensiles servant à la préparation au conditionnement, à l'entreposage, au transport, à l'étiquetage et au service des produits, ainsi que les autres installations et locaux sanitaires, doivent être propres.	19 mai 2010	09 novembre 2010	1500 \$

9113-4312 QUEBEC INC.
MARCHE BLAIR
 557 Rue Jarry Ouest
 Montréal

Boucherie-épicerie

Nature de l'infraction	Date de l'infraction	Date du jugement	Amende
Le lieu ou le véhicule doit être exempt de contaminants, de polluants, de toute espèce d'animaux y compris les insectes et les rongeurs ou de leurs excréments.	06 août 2009	23 novembre 2010	1750 \$
Le lieu ou le véhicule doit être exempt de contaminants, de polluants, de toute espèce d'animaux y compris les insectes et les rongeurs ou de leurs excréments.	30 janvier 2009	23 novembre 2010	1750 \$

9136-1014 QUEBEC INC.
RESTAURANT U & ME
 1900 Rue Sainte-Catherine Ouest
 Montréal

Restaurant

Nature de l'infraction	Date de l'infraction	Date du jugement	Amende
Les lieux, véhicules, équipements, matériaux et ustensiles servant à la	08 octobre 2009	16 novembre 2010	6000 \$

préparation au conditionnement, à l'entreposage, au transport, à l'étiquetage et au service des produits, ainsi que les autres installations et locaux sanitaires, doivent être propres.

**9148-4899 QUEBEC INC.
EPICERIES SUN SING LUNG**

72 Rue De La Gauchetière Ouest
Montréal

Restaurant mets pour emporter

Nature de l'infraction	Date de l'infraction	Date du jugement	Amende
Le produit périssable vendu chaud ou servi chaud au consommateur doit être gardé à une température interne d'au moins 60°C jusqu'à sa livraison.	10 mai 2010	03 novembre 2010	5000 \$

**9187-8835 QUEBEC INC.
BUFFET INDIENNE MAHARAJA**

1481 Boul. René-Lévesque Ouest
Montréal

Restaurant

Nature de l'infraction	Date de l'infraction	Date du jugement	Amende
Les lieux, véhicules, équipements, matériaux et ustensiles servant à la préparation au conditionnement, à l'entreposage, au transport, à l'étiquetage et au service des produits, ainsi que les autres installations et locaux sanitaires, doivent être propres.	03 août 2009	17 novembre 2010	1500 \$
Le produit altérable à la chaleur à l'exception des fruits et légumes frais entiers doit être refroidi sans retard et maintenu constamment à une température interne et ambiante ne dépassant pas 4°C jusqu'à sa livraison au consommateur, sauf pendant le temps requis pour l'application d'un procédé de fabrication ou d'un traitement reconnu en industrie alimentaire et qui exige une plus haute température.	03 août 2009	17 novembre 2010	1200 \$

9189-4063 QUEBEC INC.
RESTAURANT PHO VIETNAM
 970 Boul. Saint-Laurent
 Montréal

Restaurant

Nature de l'infraction	Date de l'infraction	Date du jugement	Amende
Le lieu ou le véhicule doit être exempt de contaminants, de polluants, de toute espèce d'animaux y compris les insectes et les rongeurs ou de leurs excréments.	09 avril 2010	15 novembre 2010	2000 \$

**BOUCHERIE ET GRILLADES
 SABRAH INC.**
**BOUCHERIE ET GRILLADES
 SABRAH INC.**
 3930 Rue Jean-Talon Est
 Montréal

Boucherie-épicerie

Nature de l'infraction	Date de l'infraction	Date du jugement	Amende
Le produit altérable à la chaleur à l'exception des fruits et légumes frais entiers doit être refroidi sans retard et maintenu constamment à une température interne et ambiante ne dépassant pas 4°C jusqu'à sa livraison au consommateur, sauf pendant le temps requis pour l'application d'un procédé de fabrication ou d'un traitement reconnu en industrie alimentaire et qui exige une plus haute température.	31 mai 2010	16 novembre 2010	1500 \$

KANSAS CITE B.B. QUE. INC.
SOUVLAKI GEORGE
 4006 Rue Sainte-Catherine Ouest
 Westmount

Restaurant

Nature de l'infraction	Date de l'infraction	Date du jugement	Amende
Les lieux, véhicules, équipements, matériaux et ustensiles servant à la préparation au conditionnement, à l'entreposage, au transport, à l'étiquetage et au service des produits, ainsi que les autres installations et locaux	10 juin 2009	17 novembre 2010	1800 \$

sanitaires, doivent être propres.

**LES ALIMENTS ESPOSITO
(LAURENTIEN) LTEE
LES ALIMENTS ESPOSITO**
340 Boul. Marcel-Laurin
St-Laurent

Supermarché

Nature de l'infraction	Date de l'infraction	Date du jugement	Amende
Le lieu ou le véhicule doit être exempt de contaminants, de polluants, de toute espèce d'animaux y compris les insectes et les rongeurs ou de leurs excréments.	07 juin 2010	23 novembre 2010	2800 \$

**LES PORTEFEUILLES STEKA INC.
PIZZEDELIC QUARTIER LATIN**
1641 Rue Saint-Denis
Montréal

Restaurant

Nature de l'infraction	Date de l'infraction	Date du jugement	Amende
Le lieu ou le véhicule doit être exempt de contaminants, de polluants, de toute espèce d'animaux y compris les insectes et les rongeurs ou de leurs excréments.	06 avril 2010	19 novembre 2010	2000 \$

**LUC VONG
MARCHE INTER-ASIA**
4335 Rue Wellington
Verdun

Épicerie avec préparation

Nature de l'infraction	Date de l'infraction	Date du jugement	Amende
Le lieu ou le véhicule doit être exempt de contaminants, de polluants, de toute espèce d'animaux y compris les insectes et les rongeurs ou de leurs excréments.	02 septembre 2009	16 novembre 2010	1500 \$

MAHJONGG ULC

**RESTAURANT MAHJONGG/CAFE
DELUXE**7655 Boul. Décarie
Montréal

Restaurant

Nature de l'infraction	Date de l'infraction	Date du jugement	Amende
Les lieux, véhicules, équipements, matériaux et ustensiles servant à la préparation au conditionnement, à l'entreposage, au transport, à l'étiquetage et au service des produits, ainsi que les autres installations et locaux sanitaires, doivent être propres.	14 juillet 2009	23 novembre 2010	1500 \$
Le lieu ou le véhicule doit être exempt de contaminants, de polluants, de toute espèce d'animaux y compris les insectes et les rongeurs ou de leurs excréments.	14 juillet 2009	23 novembre 2010	2500 \$

**MARCHE ORIENTAL ST-DENIS INC.
MARCHE ORIENTAL ST-DENIS INC.**7101 Rue Saint-Denis
Montréal

Boucherie-épicerie

Nature de l'infraction	Date de l'infraction	Date du jugement	Amende
Le produit périssable vendu chaud ou servi chaud au consommateur doit être gardé à une température interne d'au moins 60°C jusqu'à sa livraison.	09 août 2009	29 novembre 2010	4000 \$
Le produit altérable à la chaleur à l'exception des fruits et légumes frais entiers doit être refroidi sans retard et maintenu constamment à une température interne et ambiante ne dépassant pas 4°C jusqu'à sa livraison au consommateur, sauf pendant le temps requis pour l'application d'un procédé de fabrication ou d'un traitement reconnu en industrie alimentaire et qui exige une plus haute température.	09 août 2009	29 novembre 2010	2400 \$

**MICHEL GHARZOUZI
RESTAURANT SAMIRAMISS**

885 Boul. Décarie

St-Laurent

Restaurant

Nature de l'infraction	Date de l'infraction	Date du jugement	Amende
Le lieu ou le véhicule doit être exempt de contaminants, de polluants, de toute espèce d'animaux y compris les insectes et les rongeurs ou de leurs excréments.	21 août 2009	17 novembre 2010	1300 \$

PÂTISSERIE TRAITÉUR LE SAVOIR FAIRE INC.
PÂTISSERIE TRAITÉUR LE SAVOIR FAIRE INC.

4302 Boul. Henri-Bourassa Est
 Montréal-Nord

Pâtisserie

Nature de l'infraction	Date de l'infraction	Date du jugement	Amende
Le produit altérable à la chaleur à l'exception des fruits et légumes frais entiers doit être refroidi sans retard et maintenu constamment à une température interne et ambiante ne dépassant pas 4°C jusqu'à sa livraison au consommateur, sauf pendant le temps requis pour l'application d'un procédé de fabrication ou d'un traitement reconnu en industrie alimentaire et qui exige une plus haute température.	03 septembre 2009	16 novembre 2010	1500 \$

RESTAURANT CARVELI INC.
RESTAURANT CARVELI

6860 Ch. de la Côte-Saint-Luc
 Montréal

Restaurant

Nature de l'infraction	Date de l'infraction	Date du jugement	Amende
Les lieux, véhicules, équipements, matériaux et ustensiles servant à la préparation au conditionnement, à l'entreposage, au transport, à l'étiquetage et au service des produits, ainsi que les autres installations et locaux sanitaires, doivent être propres.	01 octobre 2009	17 novembre 2010	1250 \$

**RESTAURANT JARDIN DU CERF
INC.
RESTAURANT JARDIN DU CERF
INC.**

1162 Boul. Saint-Laurent
Montréal

Restaurant

Nature de l'infraction	Date de l'infraction	Date du jugement	Amende
Le produit altérable à la chaleur à l'exception des fruits et légumes frais entiers doit être refroidi sans retard et maintenu constamment à une température interne et ambiante ne dépassant pas 4°C jusqu'à sa livraison au consommateur, sauf pendant le temps requis pour l'application d'un procédé de fabrication ou d'un traitement reconnu en industrie alimentaire et qui exige une plus haute température.	30 avril 2010	25 novembre 2010	1500 \$

**RESTAURATION MAYA INC.
RESTAURANT TEX-MEX**

2212 Rue Saint-Germain
Montréal

Restaurant

Nature de l'infraction	Date de l'infraction	Date du jugement	Amende
Le lieu ou le véhicule doit être exempt de contaminants, de polluants, de toute espèce d'animaux y compris les insectes et les rongeurs ou de leurs excréments.	02 octobre 2008	09 novembre 2010	1500 \$
Total : 19 contrevenants			49250 \$